

LE PRÊT D'HONNEUR CROISSANCE

Le prêt croissance à 0 %, un levier
pour financer la croissance de votre entreprise, renforcer vos fonds propres
et faciliter l'obtention d'un prêt bancaire

QUI EST ÉLIGIBLE ?

- Tout chef d'entreprise, quel que soit le secteur d'activité
- Entreprise de moins de 10 ETP, ayant son siège social situé en Maine-et-Loire
- Dans les 2 ans à 8 ans de la création et de la reprise
- Projet de développement (conquête de nouveaux marchés, acquisition de nouveaux équipements, lancement de nouveaux produits/services, diversification, embauche de personnel, développement commercial...)
- Création d'un emploi à temps plein dans l'année d'obtention du prêt
- Besoin financier global inférieur à 200 000 €
- Obtention d'un concours financier d'un montant au moins égal au prêt croissance pour permettre le déblocage du prêt Initiative Anjou



LES CARACTÉRISTIQUES

- Montant : de **5 000 €** à **15 000 €**
- Prêt personnel à 0 % sans demande de garantie personnelle
- Remboursement sur une durée de **2 à 5 ans**, par mensualité
- Assurance décès invalidité
- Accompagnement par un membre du réseau



MONTAGE DU DOSSIER

- Rencontre avec le développeur économique du territoire
- Dossier à remplir en ligne sur une plateforme sécurisée (IP2.0)
- Présentation du dossier devant le Comité d'Agrément



CRITÈRES DE SÉLECTION

- Adéquation entrepreneur/projet
- Viabilité économique du projet
- Besoin de renforcement des fonds propres et d'accompagnement
- Capacité de remboursement

